DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DES ADRETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL n° 3- 2016

L'an deux mille seize, le quatorze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des ADRETS s'est réuni sous la Présidence de Gérard JOURDAN.

Etaient présents : Bertrand Giraud, Cécile PARET, Jacques LESIMPLE, Anne TREGLOZE, Catherine GUIGUET, Jean PICCHIONI, Jean-Michel PIASENTIN, Denis SECHER, Véronique ORGNON, Pierre DEBOLLE, Valérie CORDIER, Michèle GAGNAIRE, Nadège ROUSSEL
Absent excusé : Lionel REY donne pouvoir à Véronique ORGNON

I)Vote subventions 2016

Abab	700
Admr	100
Assurance pompiers	800
Ccas	938
Ccas forfaits	13 680
Chantarine	100
Club Sports	234
Co7laux	859
Coop . Scolaire	13 253
Don sang	100
Echo merdaret	100
Fnaca	100
Rhodos	100
Scenes obliques	1 000
Judo	?

II)Vote des taux des taxes locales 2016

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide que le taux des trois taxes pour l'année 2016 ne change pas par rapport à l'année précédente, soit :

Taxe d'habitation : 16.84%

Taxe foncière (bâti) 20.05 %

Taxe foncière (non bâti) : 37.49%

III) Orientations budgétaires :

Cimetière :5 000 €, **Voirie et Pluvial** : 20 000 €, **PLU suite** :21 000 €, **Bâtiments communaux** (cantine, escaliers école, mise en conformité armoires électriques) : 15 000 €, **informatique, mobilier** : 6 000 €, **Maison Brun** (archis) : 5 000 € , **Foyer de fond** (travaux faits pour palier à entreprise défectueuse) : 6 500 €

IV) Point personnel :

***Modalités d'*attribution* *du* régime indemnitaire instituant une prime exceptionnelle au titre de l' année 2016 à un agent communal en CDI**

M. le maire expose aux élus le Code Général des Collectivités Territoriales, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des dispositions suivantes :

-L'indemnité suivante est utilisée pour instituer une prime exceptionnelle au titre de l'année 2016 versée en 2 fois , au mois **de mai 2016** et au mois **de novembre 2016**

PRIME **Texte de référence**	**MONTANT ANNUEL**	**Cadres d'emploi bénéficiaires**
Indemnité d'Exercice de et Missions des Préfectures (IEMP) *Décret n° 97-1223 du 26/12/1997*	Montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel du 26 décembre 1997 pour chaque grade bénéficiaire affecté d'un coefficient multiplicateur au plus égal à 3	Adjoints techniques

-La prime exceptionnelle d'un montant **de 200** € sera versée à un agent en CDI du service technique, pour valoriser son implication liée à un remplacement en tant que cuisinière lors des 2emes semaine des vacances scolaires .

-Le Maire est autorisé à prendre l'arrêté individuel d'attribution du régime indemnitaire et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

-Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

***OUVERTURE GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere CLASSE ET SUPPRESSION GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE:**

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux agents pourraient bénéficier de l'avancement de grade d'adjoint technique principal 1ère classe et propose d'ouvrir ce poste pour ces deux agents et de supprimer celui d'adjoint technique principal de 2ème classe ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à l'ouverture de deux postes d'adjoint technique principal 1ère classe à compter du 14 mars 2016.

***SUPPRESSION GRADE ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE ET OUVERTURE GRADE ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un agent pourrait bénéficier d'un avancement de grade et propose d'ouvrir le poste d'adjoint technique 1ère classe et de supprimer celui d'adjoint technique 2ème classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique 1ère classe à compter du 14 mars 2016.

*__OCTROI COMPLEMENT AIDE FINANCIERE A MME FROIDEVAUX POUR FORMATION BIBLIOTHEQUE__

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 juillet 2015 octroyant la somme de 200 € à Mme FROIDEVAUX Delphine pour financer une partie de sa formation bibliothèque.

Le coût de sa formation s'élève à 1 410 € au lieu des 705 € (comme annoncé au départ car pôle emploi ne finance pas) ; Mme FROIDEVAUX Delphine doit donc honorer la somme de 1 410 € ;

Compte tenu de ses revenus Monsieur le Maire propose de donner à cet agent un complément d'aide de 300 €.

A l'unanimité, après discussion,
Le Conseil accepte de verser la somme de 300 € à Mme FROIDEVAUX Delphine

V) Compte rendu Maison BRUN :

Choix entre les 2 architectes (Brice MONFROY et Jean-Yves GUIBOURDENCHE) qui ont rendu leurs esquisses sur la Maison BRUN : Un choix unanime pour M.MONFROY proposé par la commission « Maison Brun » a été validé par les élus du Conseil Municipal.
Egalement, est soumis à l'appréciation des élus le montage financier, prenant en compte la partie « petite enfance », « centre de loisirs » et partie « tiers-lieu » avec Bibliothèque ou salle de réunions , à ce stade de la réflexion. **Le financement** concernant la **communauté de communes** sera présenté au Président de celle-ci pour qu' il prenne en charge sa participation pour des compétences qui lui incombent.

Depenses	**HT**	**Recettes**	
etage petite enfance	**274 966**	caf	**100 000**
		departement 30%	**82 500**
		Communaute de communes	**92 466**
		Commune	**0**
etage jeunesse	**77 255**	caf	**25 000**
		departement 30%	**23 176**
		Communaute de communes	**29 079**
		Commune	**0**
Bibliotheque + bureau	**154 300**	Departement	**15 000**
		Region	**?**
		MSAP	**?**
		Fonds speciaux	?
		Commune	?
TOTAL	**506 521**		

VI) Compte rendus Syndicats et Commissions :

*__Conseil d école__ : Rédaction du PPMS (plan Particulier de mise en sureté) par la directrice de l'école ,
5 sorties de ski de fond prévues au départ et finalement réalisées sur mars pour 3 au Barrioz et 2 à Prapoutel.
Projet de classe transplantée fin mai pour les CP/CE1/CE2 dans le Vercors (VTT)
Soirée débat le mercredi 23 mars à 20 H cantine avec intervenant sur le rythme de l'enfant de 4 à 8 ans : participation financière de la mairie 200 Euros.

*__Transports__ COMCOM : le nouveau Plan de Déplacement Urbain a été présenté d'une part devant le Conseil Communautaire et d'autres part lors de réunions publiques dans le Grésivaudan. Ce nouveau réseau TouGo, en cours de finalisation, sera effectif au 1 er septembre prochain. Il prend en compte tous les modes de déplacement: réseau Bus, co-voiturage, Voiture-partage Citélib, vélos, déplacement à pied. Un calculateur de trajet est également en service depuis le 29 février dernier.
Le réseau se détaille comme suit : des lignes structurantes dans la vallée, des lignes déversantes vers ces lignes structurantes, des lignes inter-cités.
En ce qui concerne la Commune des Adrets: les résultats de notre enquête ont été pris en compte. Il semble décider d'augmenter la fréquence du TAD le matin et le soir, à titre d'essai pour une année; les détails des horaires n'ont pas encore été communiqués.

__*Ordures Ménagères__ (compétence communauté de communes) la décision entre les containers semi-enterrés et le porte à porte n'a pas été tranché définitivement pour la commune des ADRETS , le procédé est à l'étude et sera décidé dans les prochains mois .

* **__Prise de compétence par la communauté__ :** **«** Gestion des Domaines skiables d'intérêt communautaire », cette prise de compétence souhaitée par le Syndicat du Collet d'Allevard a interpelé le Sivom des 7 laux qui a le même statut.
La réflexion et les conséquences de la suppression du Syndicat des 7Laux sont à mesurer dans cette décision. Aussi le Conseil syndical a souhaité un délai possible proposé par la loi en souhaitant une orientation dans la décision du Préfet ,ce qui va permettre d'étudier et d'avoir un peu plus de temps pour décider. A suivre pour les échanges qui auront lieu entre la communauté et le Sivom des 7 laux.

***__Réflexions sur le développement des énergies solaires__ – le photovoltaïque.**La commission énergie a suivi la constitution de la centrale villageoise citoyenne (société coopérative) qui produira de l'énergie sur le Grésivaudan.

Les 5 communes initiatrices (St Pancrasse, St Hilaire, St Bernard, Bernin, Crolles) et le Grésivaudan **soutiennent** cette société et seront aussi membres fondateurs.

La très grande majorité des votes reste aux citoyens (150 citoyens ont participé aux réunions d'information d'octobre et novembre 2015). Suite aux réunions de fin 2015, **50 personnes (citoyens et élus) se sont investis dans 4 groupes de travail** (recherche de toitures, communication/financement, rédactions des statuts de la société et animation/coordination du projet).

Plusieurs communes du balcon de Belledonne se sont intéressés à la possibilité d'une initiative de même type, soutenue par le Grésivaudan : Laval, Les Adrets, St Agnès.

Anne Trégloze a rencontré le Maire de Laval pour discuter de la viabilité d'un tel projet sur les balcons.

L'écueil principal tient au fait qu'une centrale villageoise repose sur l'investissement bénévole et les compétences des citoyens, même si ceux ci sont soutenus par les collectivités et la mutualisation d'outils et l'échange d'informations.

La mise en place d'une telle structure suppose donc un gros investissement citoyen au delà de l'investissement des élus.

Le sujet est toujours en réflexion.

Prochain conseil municipal : **Mardi 29 mars à 20H**